

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 21/07/2026

DECISION N° 20260721_B_077

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Daniel DURIEUX,
Denis LAIR, Emmanuel SALGADO, Patrick Bruno MARCON,
Elisabeth ROYON,

Était excusée représentée : Christine BONNEFOY : Pouvoir à
Frédéric GIRODET

Étaient excusés : Claude VIAL, Sébastien ARNAUD

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du
14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au
Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique et Tourisme :
Objet : Pépinière d'entreprises La Flachère d'Aurec sur Loire : Convention
d'occupation précaire (bail) à passer avec la Société DOMEA

Le Bureau,

N° 20260721_B_077

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention précaire d'occupation (bail) à la pépinière La
Flachère à Aurec sur Loire à passer avec la Société DOMEA,
représentée par M. Maxime PERRIN, aux conditions suivantes :
- Module 2 : 366 m²
- Convention précaire d'occupation
- Durée : 24 mois
- Du 01/09/2026 au 01/09/2028
- Loyer HT = 1 318,00 €
- Charges mensuelles HT : 166,00 €
- Loyer chargé HT : 1 484,00 €
- Révision du loyer : Le loyer et les charges mensuelles seront révisés le
1er janvier de chaque année selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC)
du 3° trimestre de l'exercice précédent.
- et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 21 juillet 2026

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260721-20260721_B_077-AU
Reçu le 24/07/2026